



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 8 décembre 2014 à 19h00

Ordre du jour :

0. HUIS CLOS : Naturalisations (13 dossiers)
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2014
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3a) Communications
 - 3b) Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la commission de l'environnement sur la motion du 16 septembre 2013 « Protection du patrimoine arboré communal »
 - 4.2 Rapport de la commission des affaires sociales, culture, sport concernant les projets communautaires, ainsi que les projets sportifs et culturels au Grand-Saconnex
 - 4.3 Rapport de la commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité concernant le réaménagement de la route de Colovrex à hauteur du numéro 9 (portail ouest) jusqu'au n° 51 (portail est)
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Ouverture d'un crédit de CHF 1'200'000.- pour l'acquisition de 2 villas et annexes - bâtiments N° 103 et 2072, situés au chemin des Fins 27 et bâtiments N° 104 et 179 situés au chemin du Pommier 14 - sises sur parcelle N° 1661, commune du Grand-Saconnex
 - 5.2 Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 1661 de 6240 m², feuille 3 de la commune du Grand-Saconnex, propriété de l'Etat de Genève, sise au chemin des Fins 27 et chemin du Pommier 14
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
9. Résolutions
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
 - 11.1 Approbation du rapport de la commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 21 octobre 2014 : « Chemin François Lehmann : carbonatation des dalles de parking et entretien des voiries. Crédit d'étude pour la réfection des voiries ».
12. Communications et divers
 - 12.1 Agenda
 - 12.2 Autres communications

Sont présents :

Mmes et MM. Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) (dès 19h30) - M. Gérard BISE - (VERTS) - Francisco BRADLEY (VERTS) (dès 19h30) - Laurence BURKHALTER (SOC) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Raymond CHABRY (PLR) - Ana COUTINHO (PLR) – Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Alvina GARCIA (VERTS) – Peta GIROD(PDC) - Francine MAMIN-TISSOT, Secrétaire (PDC) - Patrick HULLIGER (UDC) - Laurent JIMAJA, (VERTS) - Olivier LEGERET (PLR) - Philippe METTRAL (PDC) (dès 20h45) - Eliane MICHAUD ANSERMET, Vice-présidente (UDC) - Antoine ORSINI, Président, (PLR) -Claudine PERROTIN DURET (PLR) - Michel POMATTO, (SOC)- Eric PORTIER, (GAG) (dès 19h20) – Sandra PORTIER, (GAG)

Excusé : M. Christophe CHOLLET (UDC)

Assistent à la séance :

M. Jean-Marc COMTE, Maire
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif
M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Christine MASSOT, Directrice du Service technique
Mme Véronique CATILLAZ, procès-verbaliste

0. Huis clos : Naturalisations

6 dossiers sont approuvés par 19 « oui », soit à l'unanimité des membres présents.
3 dossiers sont approuvés par 20 « oui », soit à l'unanimité des membres présents.
1 dossier est approuvé par 20 « oui » et 3 absentions.
2 dossiers sont approuvés par 21 « oui » et 2 abstentions.
1 dossier est refusé par 10 « oui », 11 « non » et 2 abstentions.

Le Président ouvre la séance publique à 20h15.

Le Président propose une modification de l'ordre du jour avec la fusion des points 5.1 et 5.2 en une seule délibération.

Cette modification est acceptée à l'unanimité de membres présents, moins 1 « non » et 1 abstention.

Deux résolutions ont été reçues sur le bureau du Conseil municipal :

1. Pour l'information et la levée du secret sur les négociations de l'Accord sur le Commerce des Services (ACS-TISA), résolution déposée par les Verts et les Socialistes :

M. ECKERT propose de traiter cette résolution ce soir ou à la prochaine séance.

Le Conseil municipal décide, par 10 « oui », 11 « non » et 1 abstention, de ne pas traiter cette résolution ce soir et de la reporter à la séance de janvier 2015.

2. En matière de répartition des tâches entre Canton et communes, la consultation du Conseil municipal est nécessaire, résolution déposée par le groupe socialiste :

M. POMATTO souhaite que cette résolution soit traitée ce soir.

Le Conseil municipal décide par 12 « oui », 9 « non » et 1 abstention, de traiter cette résolution au point 12.1.

M. HULLIGER lance une motion d'ordre pour réunir les chefs de groupes immédiatement afin de clarifier l'appellation des Conseillers municipaux par le Président du Conseil municipal.

Cette motion d'ordre est acceptée à l'unanimité des membres présents, moins 2 abstentions.

La séance est suspendue pour 10 minutes.

Retour de Madame Michaud-Ansermet, après une discussion avec les chefs de groupe et le Président du municipal. Monsieur Orsini présente ses excuses à Madame Michaud-Ansermet et promet à l'avenir de l'appeler par son nom.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2014

Après une demande de modification de texte, **ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres, moins 1 abstention.**

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Soirée annuelle des Tambours du Lion
- Inauguration du chemin Jacques-Attenville
- Soirée annuelle de la Sirène, harmonie municipale
- Inauguration du Salon de la Bougie
- Inauguration du Grand Salon du Santon de Provence
- Soirée de la Sainte-Barbe

Courrier :

Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture du courrier de Mme Ayna Cuma du 4 décembre 2014, concernant la plantation de noyers sur le domaine communal (*annexe 1*).

Ce courrier est renvoyé au Conseil administratif pour réponse, à l'unanimité des membres présents.

3a. Communications du Conseil administratif

Communications de M. COMTE :

Urbanisme : le Conseil administratif a rencontré les responsables de Palexpo et les promoteurs du projet d'hôtel, prévu en prolongement du bâtiment administratif de Palexpo. La demande d'autorisation de construire devrait être déposée dans la deuxième quinzaine de janvier 2015.

Ce projet d'hôtel est développé par la société Ibis et devrait compter 224 chambres destinées en priorité au personnel de montage des expositions, ainsi que des surfaces administratives pour les besoins de Palexpo. Le début de chantier est espéré en avril/mai 2015 pour autant que l'autorisation soit octroyée rapidement. Palexpo vise une mise à disposition de l'hôtel en août 2016.

Motions : M. COMTE donne lecture du courrier de réponse négative de la Direction générale des transports (*annexe 2*), concernant la motion déposée par le groupe UDC pour la création d'un passage piéton sur la route de Ferney.

Concernant la motion déposée par le groupe PLR proposant d'améliorer la sécurité des passages piétons, M. COMTE présente à l'écran une étude analysant, sous l'angle de la sécurité, les quelque 94 passages piétons sur la commune. Ce document, qui n'est pas encore finalisé, sera joint au procès-verbal de la séance de février 2015 et comprendra également une fiche technique pour chaque passage piéton.

Le cas échéant, le Conseil administratif reviendra vers le Conseil municipal avec une demande de crédit selon l'envergure de l'assainissement qui pourrait être entrepris.

Communications de Mme BÖHLER :

Le Conseil administratif a rencontré le personnel communal vendredi dernier pour faire le tour du règlement de la commission du personnel. Des modifications y ont été apportées et le personnel a ensuite entériné ce règlement. Des élections se tiendront avant la fin de l'année afin que la commission puisse exister dès le 2 janvier 2015.

Suite à une réunion avec les chefs de groupes concernant les élections municipales et administratives, Mme BÖHLER informe qu'il a été suggéré de trouver trois dates afin que tous les partis puissent se réunir et aller à la rencontre du public les mêmes jours, une fois à la Ferme Sarasin et deux fois sur l'Esplanade de Bursinel. Elle invite donc le Conseil municipal à réserver les 28 février, 10 mars et 28 mars 2015 pour le Conseil municipal et la date du 25 avril 2015 pour le Conseil administratif.

A la rentrée, elle conviera les présidents des partis et les chefs de groupe à une séance de planification des élections, notamment par rapport aux nombres d'affiches, pour que tout le monde soit au courant en même temps.

Communications de M. FAVRE : Néant.

3b. Réponses aux suspens du Conseil municipal :

Question de Mme PORTIER qui demande pourquoi le container « vert » situé au bas de l'Ancienne-Route est cellophané : M. COMTE explique que le service de maintenance de Transvoirie a dû intervenir pour effectuer une réparation du container terrier. Le papier cellophane a permis d'indiquer aux habitants que le container n'est momentanément pas utilisable, la réparation n'étant pas encore effectuée.

Question de M. HULLIGER qui aimerait savoir si durant les travaux au chemin Fr.-Lehmann, il y aura une solution de parking pour les habitants : M. COMTE répond que bien qu'il s'agisse d'un problème privé, le service technique s'est renseigné auprès de la régie. Celle-ci prévoit de réaliser les travaux par étapes pour retrouver des solutions au stationnement sur le domaine privé.

Question de M. PORTIER sur la possibilité de refaire une campagne contre les dépôts sauvages qui recommencent au chemin Bétems : M. COMTE indique que la commune a déjà fait part de cette situation lamentable au propriétaire des immeubles et à la régie par courrier à trois reprises, les 25 juillet, 28 août et 2 octobre 2014, accompagnés de photos. La commune a requis de la régie qu'elle informe ses locataires des jours des levées des encombrants et qu'elle affiche le flyer des jours de collecte. Le service technique a également contacté la régie par téléphone pour lui faire part de cette situation anarchique non désirée par la commune. Il est malheureusement difficile d'amender quelqu'un sans preuves tangibles. Il est prévu que les APM aillent effectuer des rondes courant 2015.

Question de M. BRADLEY sur le manque de distinction des couleurs de verre à l'Eco-Point Pommier : M. COMTE relève qu'il semble que malheureusement le pictogramme qui se trouve sur le dessus de la benne et qui précise quel type de verre va dans quelle benne ait été arraché. Il veillera à le faire remplacer et profitera de ce changement pour envisager de rendre la signalétique plus performante, c'est-à-dire de mettre sur le devant de la benne des pictogrammes qui indiquent d'une part qu'il s'agit d'une benne pour le verre blanc et respectivement d'une benne pour le verre coloré, sans que l'utilisateur doive se pencher sur le dessus de la benne pour le deviner !

Question de M. LEGERET sur la possibilité d'appeler la voirie pour récupérer un encombrant en dehors des levées : M. COMTE répond que lorsque trop d'encombrants se trouvent dans la rue, le service technique appelle Transvoirie pour les collecter. Il n'est cependant pas souhaitable de collecter les encombrants dès qu'ils jonchent la chaussée, car ce « signe » de collecte renforcerait l'incivilité croissante et le non-respect. Une campagne sur les encombrants et le recyclage des matériaux est prévue au mois de mai 2015.

Mme BÖHLER répond à trois motions qui ont été évoquées en commission des affaires sociales, culture, sport :

Motion concernant la création d'une boîte à habits au Grand-Saconnex : cette motion demandait que des boîtes soient prêtées gratuitement, puis préparées avec des vêtements classés par âge. Afin d'assurer la pérennité du système, il est nécessaire que les habits mis à disposition retournent dans le circuit, une fois qu'ils sont à leur tour trop petits. Ce système est déjà mis en place avec succès à la commune d'Onex.

Mme BÖHLER relève que la commune d'Onex dispose de beaucoup plus de collaborateurs que Le Grand-Saconnex. C'est en raison du manque de temps à disposition que le Conseil administratif a toujours été contre le fait qu'une boîte à habits telle que proposée dans la motion soit un service communal. La gestion de ces boîtes est lourde, il faut les stocker, les apporter, préparer les vêtements, les laver, les trier, les mettre en boîtes, puis avoir des contacts avec les familles. Le Conseil administratif est d'accord avec l'idée, mais les collaborateurs de la commune n'ont déjà pas assez de temps pour couvrir tout ce qui leur est demandé et pour mettre en place tous les programmes souhaités pour le bien de l'ensemble de la population.

Mme BÖHLER a confirmé à la commission que si des particuliers ou des bénévoles désiraient se lancer dans ce projet, ils auront tout le soutien du Conseil administratif.

Motion sur la mise en condition face à un handicap : Mme BÖHLER annonce qu'une demi-journée sera organisée prochainement afin de faire un tour des problèmes que peuvent rencontrer des personnes handicapées.

Motion pour la création d'un Repair Café : Mme BÖHLER pense que ce Repair Café fonctionnera essentiellement dans le cadre de la Maison de la famille, car il faudrait que cette action se tienne assez régulièrement une fois par mois ou tous les deux mois. C'est donc un peu compliqué de mettre ce projet en place dans les locaux disponibles actuellement. Elle verra avec le Centre de Loisirs pour faire un essai mais en attendant, la nouvelle responsable de l'action communautaire étudie dans quelle mesure elle va pouvoir introduire ce projet dans le cadre de la Maison de la famille.

Question de M. BRADLEY pour faire entretenir les chemins de la forêt du Jonc : M. FAVRE explique que le terrain dont il est question appartient à l'Etat et est en Zone Boisée. La commune n'a donc pas le droit d'intervenir. De plus, les chemins en question ne sont pas des chemins officiels mais ont été tracés par les usagers, à force de passages. Malgré tout cela et afin de rendre service aux citoyens, il a quand même interpellé le service compétent de l'Etat de Genève pour lui demander une intervention, qui n'a pas encore été faite.

Proposition de M. RIGHELE d'acquérir un système électronique de demande de parole : M. FAVRE rappelle que la commune vient d'investir environ CHF 35'000.- dans des micros sans fil et beaucoup plus performants. Ce matériel a même été testé par le Conseil municipal, sans qu'à aucun moment il ait été question d'un système de demande de parole. De plus, le Conseil administratif pense qu'avec le nombre actuel et futur de Conseillers municipaux, le bureau peut largement suivre les demandes de prise de parole et les noter au fur et à mesure. Si de temps en temps il y a un petit couac, cela ne justifie en tout cas pas l'acquisition d'un système onéreux, prévu pour des assemblées bien plus nombreuses. Il ne donnera donc pas suite à cette proposition.

4. Rapports des commissions :

4.1 Rapport de la commission de l'environnement sur la motion du 16 septembre 2013 « Protection du patrimoine arboré communal »

M. RIGHELE donne lecture de son rapport.

Mme MAMIN-TISSOT, au nom de la fraction PDC, remercie le Conseil administratif et la commission de s'être penchés sur ce sujet qui paraissait fort intéressant, surtout au lendemain de la tempête qui avait ravagé un certain nombre d'arbres, pour certains encore magnifiques, sur la commune. Elle aimerait apporter un complément au rapport, qui mentionne surtout des arbres vénérables. Cependant, dans la motion il importait aussi de traiter avec le plus grand soin, non seulement les arbres en pièce unique, mais surtout les alignements. Il y a quelques précieux alignements sur la commune. Malheureusement à certains endroits, une haie de chênes est replantée avec une autre variété au milieu, etc.

La fraction PDC aimerait bien que la Direction générale nature et paysage prenne note que la commune demande que les alignements existants soient respectés. Pour ce faire, une collaboration avec la Mémoire du Grand-Saconnex est grandement souhaitée.

4.2 Rapport de la commission des affaires sociales, culture, sport concernant les projets communautaires, ainsi que les projets sportifs et culturels au Grand-Saconnex

Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de son rapport.

Mme MICHAUD ANSERMET ajoute que lors de la présentation du dossier du Stade du Blanché, il aurait été souhaitable d'avoir un projet plus global sur l'ensemble des deux étapes, puisque le coût varie entre 35 et 40 millions de francs sur les constructions globales. En ce qui concerne la première étape, elle aurait dû être divisée en deux. Dans un premier temps, il est urgent de traiter le projet des terrains de football, devisé à 3 millions de francs, puis ensuite de créer les deux courts de tennis, également devisés à 3 millions de francs.

Mme BÖHLER aimerait apporter quelques précisions à ce rapport, car certaines choses ont évolué :

Concernant le point 2 (projet d'insertion socio-professionnelle pour les jeunes), elle confirme que la remise en place du réseau du Grand-Saconnex est en cours.

Concernant le point 5 (soutien au bénévolat et l'implication d'entreprises communales), elle rappelle que la commune elle-même lance un tel programme, avant de le proposer aux entreprises de la commune. Le Conseil administratif a mis à disposition du personnel communal 8 heures par année pour commencer. Le personnel qui a des projets de bénévolat peut ainsi les développer.

Concernant le point 6 (exposition sur les proches-aidants), Mme BÖHLER rappelle que cette exposition émane du canton de Vaud mais qu'elle a surtout été exposée à l'Université de Genève pour la journée des proches-aidants en 2013, puis à Carouge en 2014. La commune du Grand-Saconnex a postulé il y a fort longtemps pour l'avoir en 2015. Elle espère que cela se passera bien car cette exposition remporte un joli succès et attire l'attention sur un problème majeur, de plus en plus de proches-aidants se trouvant bien seuls pour gérer des situations difficiles.

Enfin, elle aimerait corriger ce qui a été dit au sujet du stade. C'est en fait un projet de réalisation en trois étapes. Elle rappelle la demande du Tennis-Club datant de deux ou trois ans pour la création de nouveaux courts de tennis, pour laquelle le Conseil administratif était entré en matière. Depuis, il y a eu une demande du Football-Club pour les terrains et pour les vestiaires, qui sont toujours provisoires depuis 8 ans.

Le Conseil administratif a donc proposé de faire, dans un premier temps, les terrains de football et les courts de tennis, dans un deuxième temps les vestiaires et dans un troisième temps le nouveau bâtiment pour remplacer le bâtiment actuel qui est dans un triste état.

Le Conseil administratif en est au stade de l'autorisation de construire et reviendra devant le Conseil municipal avec une demande de crédit.

M. ECKERT est surpris de la façon de travailler car plusieurs sujets sont traités dans un certain nombre de commissions. Il lui semble que l'acquisition de terrain pour l'IEPA a été discutée dans la commission de l'aménagement du territoire, qui avait donné un accord de principe. Quant au stade du Blanché, il est d'accord d'avoir une vision globale pour avoir un plan d'ensemble, avant de décider si oui ou non, il faut se pencher sur des constructions parcellaires, courts de tennis ou autres.

La salle multisports et les courts de tennis ont été discutés un certain nombre de fois en commission des bâtiments publics. Il faudrait trouver un mode de fonctionnement plus efficace de ces commissions pour éviter des doublons dans les responsabilités.

M. HULLIGER demande si la buvette va être reconstruite.

Mme BÖHLER répond par l'affirmative.

4.3 Rapport de la commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité concernant le réaménagement de la route de Colovrex à hauteur du numéro 9 (portail ouest) jusqu'au n° 51 (portail est)

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport.

M. ECKERT se réjouit du fait que ce dossier avance. Le groupe des Verts a déjà déposé plusieurs interpellations sur la sécurisation de ce trottoir et était favorable à un trottoir de l'autre côté de la route. Il salue donc l'évolution du dossier et espère que sa réalisation prendra moins de temps que sa gestation.

5. Délibérations :

5.1 Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle N° 1661, feuille 3 de la commune du Grand-Saconnex, propriété du Canton de Genève, sise chemin des Fins 27 et chemin du Pommier 14 et acquisition de 2 villas et annexes - bâtiments N° 103 et 2072, situés au chemin des fins 27 et bâtiments N° 104 et 179 situés au chemin du Pommier 14 - sises sur ladite parcelle

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. COMTE, pour répondre à M. ECKERT qui indiquait que deux commissions s'étaient penchées sur ce sujet, pense que ce projet est suffisamment important et problématique pour qu'il concerne à la fois des questions d'aménagements du territoire et des questions sociales.

Ce projet avait été présenté au Conseil municipal le 13 octobre dernier. La commission s'est réunie le 20 octobre et s'est prononcée à l'unanimité pour la poursuite de ce projet, soit d'acquérir les deux villas et un droit distinct et permanent de superficie pour le terrain propriété du canton.

M. COMTE présente à nouveau ce projet à l'écran.

M. BRADLEY rappelle que dans le cadre du plan localisé de quartier, il avait été évoqué la possibilité de créer un cheminement piétonnier pour relier la route de Ferney et le cycle de Budé.

M. COMTE explique que le chemin piétonnier est prévu dans le PLQ qui est de l'autre côté du chemin des Fins, pour pouvoir relier ce chemin en direction de la route de Ferney. Dans le cadre de la révision du PLQ, il faudra trouver la perméabilité nécessaire pour relier le chemin des Fins et le chemin du Pommier.

M. BALMER MASCOTTO aimerait que dans le cadre de ce qui vient d'être dit, l'exposé des motifs soit modifié car il y a un phrasage assez précis dans le texte et il trouverait bien de laisser de l'ouverture à ce projet. Personne ne sait encore si c'est le scénario trois ou le quatre qui sera le plus pertinent. Il faut se laisser la liberté de démolir et de reconstruire les deux maisons le cas échéant.

Par rapport au rendement, il trouve assez piquant, dans une période où d'autres collectivités publiques sont confrontées au problème des rendements abusifs en matière de construction, que l'Etat se permette de poser un rendement de 5 %. Toutefois, il est bien évident que pour la période actuelle, la commune ne va pas s'en plaindre tant que la surface de plancher est aussi ridiculement basse sur la parcelle. Toutefois, le jour où la commune bâtira, ce bail emphytéotique coûtera relativement cher.

M. BALMER MASCOTTO demande pourquoi se bloquer sur 60 ans, sachant que pour des constructions avec des gros efforts d'économies d'énergie, il vaut mieux pouvoir amortir les bâtiments sur le terme le plus long possible, pour pouvoir avoir des plans financiers qui tiennent la route. La loi prévoit que les baux emphytéotiques peuvent aller jusqu'à 99 ans et il est encore négociable avec l'Etat de pousser le bouchon un peu plus longtemps que 60 ans.

Il trouverait bien de mentionner, à titre symbolique, qu'un cheminement piétonnier verra le jour dans cette opération et pour le reste, il est très satisfait de voir une excellente et rapide collaboration entre les services de l'Etat et les services de la commune. C'est suffisamment rare pour que cela soit mentionné.

M. BISE n'a pas bien compris qui va décider pour l'un des différents scénarios présentés. Concernant le foyer Alzheimer, il est d'essence privée. Il demande s'il y aura un intérêt de la commune pour une structure qui, dans un avenir relativement proche, sera des plus utiles pour la population.

Mme BÖHLER confirme que le foyer Alzheimer est une institution privée qui est locataire du canton. Il deviendrait donc tout simplement locataire de la commune. C'est un foyer de jour qui peut accueillir entre 11 et 12 personnes. Il est très clair qu'il y a un besoin de développer les foyers de jour Alzheimer à Genève. En parlant avec le médecin-conseil de l'association qui a collaboré à cette réflexion, il a été dit qu'il valait mieux garder une structure pas trop grande car les personnes ont besoin d'un cadre qui ne change pas trop. Il n'était pas très chaud pour une structure dans un grand immeuble où ces personnes se retrouveraient un peu perdues. Il ne faut pas les mettre à l'écart non plus, car elles ont besoin de vie autour d'elles. Il faut donc une structure qui soit utile pour Le Grand-Saconnex et pour sa région.

M. POMATTO relève que pendant la présentation, il y avait une estimation sur le nombre de m² de plancher envisagé mais il n'a pas eu le temps d'en prendre note.

M. COMTE pense qu'il s'agira d'environ 4200 m², sans le foyer Alzheimer.

M. POMATTO constate que cela représenterait environ CHF 150'000.- de loyer annuel.

M. COMTE aimerait répondre à M. BALMER MASCOTTO qu'il ne voit pas mentionné le scénario 3 dans l'exposé des motifs. Aujourd'hui, les scénarios les plus réalistes sont ceux de construire côté chemin du Pommier et de laisser le foyer Alzheimer tel quel. Il faut encore des études pour définir quelle sera la meilleure des formes urbaines pour accueillir les surfaces de plancher nécessaires pour ces différents types d'activités.

Concernant les conditions du canton, M. COMTE indique que ce sont les conditions données par l'Office des bâtiments à toutes les communes du canton de Genève, conditions définies par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Il n'y a pas la possibilité de discuter ni du pourcentage de rente ni du loyer.

Lors de la commission, une question avait été posée pour savoir pourquoi la commune n'achetait pas tout de suite le terrain. Il explique que cela ne serait pas raisonnable car la commune paierait beaucoup d'intérêts pour un prix au m² actuellement très élevé. La commune prendrait aussi un risque sans savoir ce qu'elle pourra, à terme, construire ou ne pas construire.

Aujourd'hui, ce droit de superficie permet à la commune de développer son projet en payant une location uniquement pour ce qui est construit actuellement.

Par contre, l'Etat le sait, si à terme la commune désire acheter le terrain, rien ne l'empêchera de reprendre contact avec le canton pour cette acquisition.

Mme PERROTIN-DURET aimerait aller dans le même sens que M. COMTE, qui a très bien éclairci le point de M. BALMER MASCOTTO sur la rentabilité de l'Etat. Elle voudrait surtout saluer ce projet qui va dans le sens d'un réel besoin de construction d'IEPA. Elle espère même qu'il y en aura un deuxième dans la commune.

Elle rappelle qu'il y avait eu une double commission aménagement et sociale, qui a estimé qu'il était nécessaire d'en parler.

Mme GIROD aimerait savoir ce qui se passera avec le reste du terrain qui ne sera pas construit.

M. COMTE répond que cela restera sous la responsabilité de la commune, qui organisera les constructions et qui décidera de la densité qu'elle veut donner sur ce terrain. Le parc autour fera partie intégrante du projet de la commune. Dès le moment où elle est superficière du terrain, elle gère la densité, les bâtiments, les terrains, les formes urbaines etc... Si la commune n'a pas d'intérêt d'usage à trouver des surfaces de plancher brutes importantes, elle n'ira pas chercher une grosse densité sur ce terrain.

M. HULLIGER salue ce programme et surtout l'IEPA et demande s'il y a déjà des idées sur sa gestion.

Mme BÖHLER répond qu'il y a des réflexions. La question est de savoir s'il sera géré par la Fondation du Logement, par la Fondation des Aînés, les deux, voire même par une troisième fondation. La commune souhaite travailler avec l'une des grandes fondations d'intérêt public. Cela sera examiné de près, en collaboration avec l'IMAD. Elle ne doute pas que la commune trouvera une formule pertinente que le Conseil administratif viendra présenter au Conseil municipal.

M. ECKERT constate que l'on parle déjà beaucoup de la réalisation du projet. Il rappelle que ce soir, il ne s'agit pas de se prononcer sur les variantes. Tout le monde dans ce Conseil est convaincu qu'il faut construire un IEPA. Mais la seule chose sur laquelle le Conseil municipal doit se prononcer ce soir, c'est la technicalité de la maîtrise du terrain. La commission s'est penchée sur la question de savoir s'il valait mieux acquérir le terrain ou avoir un droit de superficie. Elle a également reçu un juriste et elle a fini par être convaincue qu'il fallait aller dans cette direction de droit de superficie du terrain et d'acquérir les deux villas, quitte à en démolir une des deux dans le programme qui viendra plus tard.

Comme M. COMTE l'a dit, rien n'empêchera la commune d'acquérir l'ensemble du terrain dans le futur. L'acquérir maintenant aurait coûté nettement plus cher, soit en intérêts, soit en amortissements, que les conditions actuelles. Il encourage donc le Conseil municipal a voté cette délibération de façon à pouvoir avancer dans ce projet.

M. BALMER MASCOTTO se voit obligé de repréciser deux ou trois choses car M. COMTE feint de ne pas comprendre son intervention. Il n'a jamais dit qu'il était contre ce projet. Il pense qu'effectivement ce droit de superficie est une excellente idée. La première salve du Conseil administratif est de dire qu'il n'a pas compris les écrits qu'il a reçus. Malheureusement, les écrits restent. Sa version est de dire que les considérants et tous les textes liés au vote restent les plus ouverts possibles afin de pouvoir choisir la meilleure réponse possible.

Si le Conseil administratif préfère réfléchir le moins possible et se mettre des œillères dans ce projet, libre à lui. Pourquoi dans les considérants, on est obligé de loger les occupants actuels là où ils sont ? Si d'ici quelques années, il y a une meilleure solution de mettre la Bulle d'Air ailleurs que sur le site actuel, où que les Moineaux n'est pas forcément la meilleure structure où qu'elle n'est pas localisée au meilleur endroit, pourquoi s'en priver ? Il trouve cela dommage.

Ensuite, par rapport à la question du rendement, il ne va pas tenter d'expliquer à Mme PERROTIN-DURET ce qu'est la notion du rendement abusif, mais la question se pose. Si dans ce projet on voit apparaître l'idée de faire du logement étudiants ou toute forme de logement soumis à la protection du locataire, il faut simplement l'oublier, car c'est un projet qui coûtera cher.

M. ECKERT aimerait que M. COMTE réponde sur la question des 60 ans plutôt que des 99 ans.

M. COMTE explique que le canton n'octroie plus de droit de superficie de 99 ans. Aujourd'hui les durées ont changé.

Il aimerait rebondir aux propos de M. BALMER MASCOTTO. Il pense qu'il y a un malentendu car le Conseil administratif est très convaincu qu'il faut laisser toutes les portes ouvertes dans ce projet, y compris de relogement ailleurs de certaines associations. Il a essayé de faire en sorte que l'exposé des motifs laisse toutes les portes ouvertes pour que ce projet soit le plus raisonnable possible pour tout le monde et pour les associations qui s'y trouvent.

M. BALMER MASCOTTO renvoie M. COMTE au dernier paragraphe de l'exposé des motifs. On parle de finaliser un projet réalisable par étapes, par hypothèse il pourrait n'y avoir qu'une étape, en relocalisant les occupants actuels sur le même site, par hypothèse on peut les loger ailleurs.

M. COMTE est d'accord avec M. BALMER MASCOTTO, il faut enlever la phrase « en relocalisant les occupants actuels sur le même site ».

M. BALMER MASCOTTO propose également de rajouter à titre symbolique dans l'exposé des motifs la question de la réalisation du cheminement piétonnier, soit « Ce projet permettra également la réalisation d'un cheminement piétonnier reliant le chemin du Pommier, le chemin des Fins et le cycle d'orientation de Budé ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents, moins 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée, Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture de la délibération :

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 22 « oui », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *de constituer, à titre onéreux, un droit de superficie distinct et permanent, d'une durée de 60 ans, sur la parcelle N° 1661, feuille 3 de la commune du Grand-Saconnex, propriété du Canton de Genève, en faveur de la commune, en vue de la mise au point du projet et réalisation du programme d'équipements publics, moyennant le paiement d'une rente annuelle fixée à CHF 23'151.-/an, soit CHF 688.- par m2 de surface brute de plancher, tenté à 5 %,*
2. *d'accepter que ce droit de superficie soit renouvelable et modifiable ultérieurement, étant précisé que la rente, dans un deuxième temps, serait adaptée sur la même base, tenant compte des surfaces brutes de plancher des nouvelles constructions,*
3. *d'acquérir les 2 villas et annexes - bâtiments N° 103 et 2072 situés au chemin des Fins 27 et bâtiments N° 104 et 179 situés au chemin du Pommier 14 - sises sur parcelle N° 1661, Commune du Grand-Saconnex,*
4. *d'ouvrir à cet effet un crédit de CHF 1'200'000.- au Conseil administratif,*
5. *de comptabiliser la dépense de CHF 1'200'000.- à l'actif du bilan au patrimoine financier,*
6. *d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du montant du crédit, soit CHF 1'200'000.-,*
7. *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires,*
8. *de demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu son caractère d'utilité publique.*

6. Propositions :

M. COMTE propose de réunir le groupe de travail Agenda 21 le 2 février 2015.

M. COMTE propose également de réunir la commission aménagement du territoire, mobilité pour traiter du projet des terrains de Morillon-Parc. Il présente à l'écran un document relatif au PLQ autorisé l'été dernier par le Conseil d'Etat. Ce PLQ avait fait l'objet d'un recours de la ville du Grand-Saconnex, car il correspondait au projet du Fonds Mondial, pour lequel la commune avait peu de réponses du Conseil d'Etat eu égard aux problématiques de transit dans le village. Pour être sûr d'avoir un discours cohérent, la commune avait fait recours contre le PLQ du Trèfle ainsi que contre le PLQ de Morillon-Parc, puisque les études de circulation montraient que le trafic de transit serait renforcé.

La justice a été rendue cet été et les juges ont pensé que la question du trafic ne devait pas être réglée au moment du PLQ mais au moment de la demande définitive d'autorisation de construire, raison pour laquelle la commune a été déboutée.

Depuis, les propriétaires du terrain, soit le Fonds de pension de l'UBS, ont indiqué qu'ils étaient prêts à abandonner ce projet dans son expression et la forme urbaine qu'il avait pris et qu'ils reviendraient avec un projet différent, n'étant pas convaincus par le bâtiment haut, appelé « la tour ». Il y a donc un nouveau projet que M. COMTE propose à la commission d'étudier. Il présente ce projet à l'écran.

M. BALMER MASCOTTO, à titre individuel, apprécie le changement de posture des propriétaires et peut imaginer que le projet va dans le bon sens en termes de gabarits. Sauf erreur, sur la densification de l'actuelle galette, ce n'était pas l'endroit qui posait problème pour la densification, mais en revanche l'occupation au sol de nouveaux bâtiments peut poser questions. La seule question qui demeure et qui n'est pas réglée avec cette nouvelle configuration c'est la question de départ, soit la position de la commune sur la circulation. Il ne voit pas d'amélioration à ce sujet.

M. COMTE explique que le rapport d'impact mentionnait que le surplus de véhicules ne venait que renforcer un trafic de transit déjà excessif. Mais ce n'était pas la quantité de trafic générée par les nouveaux habitants qui posait un problème. C'est le fait qu'elle venait s'ajouter.

Ce qui s'est passé entre les deux, et c'est la raison pour laquelle la commune a hésité à retirer son recours, c'est toutes les négociations avec le Fonds mondial. Le Conseil d'Etat s'est engagé avec l'arrivée du bâtiment du Fonds mondial, à ce que le transit ne soit pas renforcé et à prendre toutes les mesures pour que les problèmes de transit ne soient pas pires à l'horizon du Fonds mondial que ce qu'ils sont aujourd'hui. Le Conseil d'Etat s'engage donc à ce que le trafic de transit n'augmente pas.

M. COMTE propose que la commission aménagement du territoire, mobilité traite également l'important projet « collectif-privé » des quartiers des Préjins, Métairie et Jonc, car ce que le Conseil administratif craignait se révèle de plus en plus vrai. Les travaux occasionnent des plus-values très importantes sur le crédit pour différentes raisons, mais essentiellement en raison de la mauvaise qualité des terrains « Préjins ». Dans le lot « Métairie », les plus-values se montent à environ 25 % du coût, soit CHF 130'000.-. Dans le lot « Préjins », elles se montent à 53 %, soit CHF 600'000.-.

Il y a également des plus-values pour mettre en attente les réseaux de fibre optique et d'éclairage public. Un crédit complémentaire devra donc être demandé au Conseil municipal, pour environ CHF 900'000.-. La bonne nouvelle est que la Direction générale de l'eau accepte le principe de prendre en charge toutes les plus-values qui sont dues à des mauvaises conditions de terrain ou des moyens de chantier pour la construction du réseau de canalisations.

M. BALMER MASCOTTO demande si les fonds d'assainissement sont gérés directement par le canton.

M. COMTE répond par l'affirmative. Cette taxe faisant l'objet d'un pot commun avec un montant garanti pour la commune, commence seulement en 2015. Pour ce projet-là, la commune est encore au bénéfice de l'ancien Fonds communal qui se monte à trois ou quatre millions.

M. BALMER MASCOTTO demande si le coût du réseau de fibre optique est reporté sur les propriétaires des chemins ou si c'est la collectivité qui offre le réseau de fibre optique aux propriétaires de la zone des Préjins.

M. COMTE rappelle que cela a été discuté au sein de la commission, qui a pensé que cela resterait à la charge de la commune. Cela n'a donc pas été reporté sur les propriétaires, à l'instar des autres chemins communaux qui ont été équipés en fibre optique. Tous ces réseaux ont été intégrés dans les coûts de la commune.

M. FAVRE rappelle la réunion de la commission de l'environnement le 26 janvier 2015 pour traiter du concept énergétique territorial, afin de pouvoir présenter un rapport et une délibération à la plénière de février 2015.

7. Route des Nations et grands travaux :

M. COMTE annonce que Mme MASSOT et lui-même ont assisté à un comité de pilotage le 11 novembre dernier. En ce qui concerne la planification de la route des Nations, le projet a pris énormément de retard. Des travaux complémentaires ont été faits au niveau du carrefour Sud de la route des Nations, soit le portail côté Organisations internationales. Les demandes de la commune pour avoir une arrivée convenable du Cours des Nobel vers l'OMS et d'autres contraintes purement routières ont fait que deux ronds-points ont été modifiés en carrefour à feux, de manière à avoir une meilleure fluidité de la route des Nations et de permettre la traversée de cette route par la mobilité douce.

En termes fonciers et en ce qui concerne la parcelle du Pré-du-Stand, l'hoirie Tissot et le canton ont signé une convention. Sur les 40 propriétaires avec lesquels des négociations étaient en cours pour des servitudes dues à la présence du tunnel sous leurs parcelles, il y a encore 2 propriétaires qui sont en attente de réponses.

En ce qui concerne le chemin des Manons, qui est une copropriété réunissant 31 propriétaires, il y a des mesures de chantier qui hypothèquent temporairement l'usage de ce chemin privé. 7 propriétaires sur 31 n'ont donc pas encore signé de convention.

En ce qui concerne le planning, la Direction du génie civil avait prévenu que les procédures d'opposition auraient dû être publiées en été, puis en automne, mais elles ne le sont toujours pas. Elles sont prévues d'être publiées en début d'année prochaine.

Le planning montre que pour la route des Nations, le projet général montre fait état de deux ans de retard, puisque les travaux ne débuteraient que mi-2017 pour se terminer fin 2021.

Concernant la jonction autoroutière, le projet prend aussi du retard, car l'Office fédéral des routes s'est aperçu qu'il ne pouvait pas continuer de confier la poursuite des travaux d'exécution au même groupe lauréat du projet. La Confédération entend remettre le marché public pour les prestations d'exécution au début de l'année prochaine, ce qui va prendre environ 6 mois.

Les travaux de la jonction sont prévus sur 3 ans alors que ceux de la route des Nations sont prévus sur 4 ans, ce qui fait que les ouvrages devraient se terminer ensemble à fin 2021.

Cela retarde d'autant les travaux pour la construction du tram, prévus après la fin de ces deux ouvrages. Avant fin 2023, on ne verra donc pas de tram au Grand-Saconnex.

Le Conseil administratif a écrit au Conseil d'Etat pour lui signifier son inquiétude concernant le retard pour le tram, car les projets d'infrastructures tels que le Fonds mondial, le Conseil Œcuménique des Eglises ou de la Place de Carantec continuent d'avancer. Chaque fois que le tram prend une année de retard, c'est autant de contraintes que prend le Conseil d'Etat pour contenir la circulation au Grand-Saconnex.

Le Conseil administratif a décidé que la place de Carantec devait et pouvait se faire avant la fin des travaux de ces infrastructures.

8. Motions : Néant.

9. Résolutions :

9.1 Résolution du groupe socialiste « en matière de répartition des tâches entre canton et communes, la consultation du Conseil municipal est nécessaire (annexe 3).

Mme PERROTIN-DURET propose de repousser cette résolution car le Conseil administratif a promis d'organiser une « Toutes commissions réunies » sur ce sujet. Elle pense qu'aujourd'hui, le Conseil municipal n'a pas tous les éléments pour bien comprendre le désenchevêtrement des tâches. Il serait utile de connaître les implications réelles que le Conseil administratif a déjà prises et le déroulement du processus, tout en sachant que c'est le Conseil administratif qui représente la commune envers les tiers, selon l'article 50 de la LAC.

Le Président indique que la prise en considération pour traiter la résolution ce soir a déjà été votée en début de séance et qu'il n'est pas possible de revenir sur ce vote.

L'entrée en matière est acceptée par 14 « oui » et 9 « non ».

M. POMATTO remercie le Conseil municipal pour l'entrée en matière. Cette résolution a été écrite par son groupe politique et est présentée dans tous les parlements où des membres du parti socialiste siègent.

Cette résolution fait suite à de nombreuses discussions entre toute une série de magistrats des communes, qui se sont rendus compte qu'il y avait un problème dans le mode de travail et de fonctionnement, pas forcément dans le principe qui a été voté par la nouvelle constitution, mais dans les délais pour travailler, pour mettre en place, pour questionner les gens, pour répondre à des questions, délais particulièrement courts. A partir de là, une série de magistrats ont fait des remarques.

Le but de cette résolution est de dire que les tâches entre le canton et les communes touchent tous les Conseils municipaux, car elles touchent l'imposition, la façon dont on utilise les impôts et toute une série de tâches. Il semble naturel et logique que les parlements communaux puissent être consultés et puissent donner leur avis, tout du moins être déjà bien informés sur la question.

M. POMATTO donne lecture des 5 points de la résolution.

Mme BÖHLER aimerait, en tant que membre du comité de pilotage, donner quelques précisions.

Cette résolution comporte beaucoup d'approximations, voire quelques erreurs. Concernant le mode de travail et de fonctionnement, il n'était effectivement pas facile aux magistrats de s'organiser. Cependant, les magistrats disposaient de 4 mois pour venir avec des propositions et de dire que le délai était trop court n'est pas vrai.

Elle va donner le point de vue du Conseil administratif, qui est le point de vue de la majorité des magistrats communaux. Les dernières séances ont été particulièrement productives et le travail a avancé. Malheureusement, il y a quelques personnes qui font tout pour bloquer, mais la majorité aujourd'hui veut avancer, maintenant qu'elle comprend le processus.

Concernant le premier paragraphe de la résolution, il est mentionné « les trente premières réformes ». Mme BÖHLER indique qu'il ne s'agissait pas de réformes, mais de propositions et elle insiste sur ce mot. Les communes se sont penchées sur ces propositions et y ont répondu.

Concernant le deuxième paragraphe, Mme BÖHLER confirme que les magistrats des communes étaient invités à faire des propositions. D'ailleurs, le canton est venu avec un premier train de propositions. Ensuite, il y aura un deuxième train de propositions et probablement encore un troisième. Le Conseil d'Etat est venu aussi avec un projet de loi. Le projet de loi venait en même temps que les propositions, pour avancer rapidement.

Concernant le troisième paragraphe, Mme BÖHLER indique que le mois dernier, sur proposition de M. ECKERT, le Conseil administratif était d'accord d'organiser une séance de commission pour expliquer le désenchevêtrement. Cependant, il ne sera pas possible de tout traiter, puisque les magistrats viennent d'étudier le premier train de mesures. Le deuxième concernera certainement l'aménagement du territoire, avant d'attaquer les questions de sécurité, entre autres.

Enfin, concernant le dernier paragraphe de la résolution, elle rappelle que rien n'empêche les Conseillers municipaux de faire des propositions que le Conseil administratif transmettra. A aucun moment cela n'a été interdit, bien au contraire.

Quant aux déclarations de la résolution, le point 1 qui s'oppose fermement à l'avant-projet de loi du Conseil d'Etat qui réduit à néant l'autonomie communale, Mme BÖHLER s'oppose en faux. Au contraire, cela va donner de l'autonomie aux communes, cela va clarifier la situation, cela va donner beaucoup plus de place aux Conseils municipaux pour développer des programmes.

Concernant le point 2, elle rappelle que ce sont les Conseils administratifs qui représentent les communes et non pas les Conseils municipaux. Ceci dit, c'est avec plaisir que le Conseil administratif tiendra au courant le Conseil municipal.

Enfin, par rapport au courriel envoyé avec la résolution où le groupe socialiste s'en prend au Président du Conseil d'Etat, Mme BÖHLER rappelle que c'est un projet du Conseil d'Etat dans son ensemble, qu'elle a assisté à des séances avec quasi tous les Conseillers d'Etat qui ont tous présenté des projets. Ce n'est pas que le projet du Président mais celui du Conseil d'Etat dans son ensemble, qui est inscrit dans son programme de législature.

Mme BÖHLER rappelle que tout au début, c'est la constituante qui s'est penchée sur les problèmes de doublons de répartition des tâches. A l'époque, un certain nombre d'élus ont tout fait pour empêcher de trouver des solutions. Finalement, le peuple a voté la nouvelle constitution qui indique bien, à l'article 133 :

- « 1. la répartition des tâches est régie par le principe de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité.
2. La loi fixe les tâches qui sont attribuées au canton et celles qui reviennent aux communes.
3. Elle définit les tâches conjointes et les tâches complémentaires. Le canton assume les tâches qui excèdent la capacité des communes. »

Dans la loi d'application, il a été inscrit que tout devait être en place pour la fin de la législature, c'est-à-dire avant juin 2018. C'est une tâche immense mais faisable si tout le monde s'y met.

Le Conseil administratif part d'un constat : le canton mais aussi les communes vivent au-dessus de leurs moyens et doivent réduire leur train de vie. Le système existant est la source d'inégalités monstrueuses. Genève, un des lieux les plus riches de la terre, a une administration compliquée, lourde et chère. Les tâches sont imbriquées en raison des choix ponctuels depuis de nombreuses décennies. L'élimination de doublons est l'un des moyens de parvenir à cette efficacité dont tout le monde rêve et qui permettra de mieux utiliser les moyens à disposition pour le bien de toute la population.

Pour sa part, Mme BÖHLER n'est pas d'accord de faire des économies sur le dos des contribuables. Elles doivent être faites sur un plan structurel, c'est-à-dire se mettre d'accord sur qui fait quoi.

Le Conseil d'Etat propose que

- la répartition des tâches respecte les principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité,
- la répartition des compétences respectives devrait être recherchée de manière conjointe,
- la répartition devra s'accompagner de transferts de ressources qui assurent la neutralité financière.

L'idée est que cela ne coûte pas plus cher, ni moins cher, mais que cela assure une meilleure répartition des tâches.

Il y a eu un premier lot de propositions faites par le canton auquel les communes ont répondu lors d'une séance à fin novembre. Elles ont voté des entrées en matière pour des négociations sur certains sujets, et pas sur d'autres. Le Conseil administratif du Grand-Saconnex a voté à peu près comme la majorité des communes. Il y a des propositions sur lesquelles les communes ne sont pas entrées en matière.

La majorité des communes a choisi de collaborer, après il est vrai quelques questionnements au départ. Cela n'a pas été facile de tout comprendre et de trouver des repères, mais maintenant le dialogue s'est instauré. Le Président du Conseil d'Etat est venu expliquer la démarche et a été très chaleureusement applaudi par quasi tout le monde à la fin de sa présentation.

A la séance qui a suivi, les communes ont voté sur toute une série de propositions.

Les discussions sur le projet de loi sont en cours et ce mercredi, il sera discuté par l'ensemble des magistrats communaux qui seront présents. A la suggestion de la ville de Genève, un éminent avocat a rendu un avis de droit qui n'était pas négatif. Il manque certaines choses dans ce projet de loi, dont elle donnera des détails lors d'une séance à huis clos. L'une des choses qu'il a dites et qu'il ne faut pas oublier, c'est que selon la constitution fédérale, l'autonomie des communes n'est pas absolue et que les communes exercent les prérogatives que le canton leur donne.

Mme BÖHLER invite les Conseillers municipaux à lire les réponses aux questions qui sont données sur le site ge.ch/communes-canton.

En conclusion, le Conseil administratif est heureux de voir que les élus genevois puissent se remettre en question et chercher des solutions afin de rendre la vie des concitoyens plus facile et plus égalitaire, avec une administration plus efficace. Si le Conseil municipal a des idées, elles sont les bienvenues. Il invite chacun à réfléchir aux rôles des communes et à la vision de leur fonctionnement dans 20, 30 ou 50 ans. Puisse-t-il être meilleur que celui d'aujourd'hui.

M. POMATTO remercie la Conseillère administratif pour cet exposé. Il ne peut pas répondre sur la majorité des points car comme il le relevait, énormément de personnes sont dans le flou par rapport à toute une série d'éléments. Par contre, en fonction des personnes avec lesquelles il a parlé, il y a beaucoup de magistrats qui étaient encore dans le flou il y a une dizaine de jours, car ils ne font pas forcément partie du comité de pilotage.

Mme BÖHLER relève que depuis, les choses ont évolués.

M. POMATTO est d'avis que le questionnaire était très mal fait.

Mme BÖHLER explique que le questionnaire a été retouché car effectivement, le premier questionnaire était compliqué. Le Conseil d'Etat a été d'accord de le modifier. Quasiment toutes les communes ont mis des commentaires et on peut s'apercevoir que la vaste majorité des communes a des idées.

Les communes sont entrées en matière sur des négociations, cela ne veut pas dire que cela va se faire, mais qu'elles veulent en discuter. Cela a été voté par les 45 communes.

M. POMATTO demande ce qu'il advient des autres points.

Mme BÖHLER explique que ce mercredi, le comité va décider de la réponse à donner au projet de loi, puis s'organisera pour revenir avec les propositions par rapport à l'aménagement du territoire. Depuis le début, c'est ce qui préoccupe les magistrats communaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote cette résolution, qui est refusée par 9 « pour », 10 « contre » et 4 abstentions.

10. Questions des Conseillers municipaux

Concernant la fibre optique, M. EYA NCHAMA félicite le Conseil administratif pour tout ce qu'il a fait ces dernières semaines et les nombreuses lettres écrites aux SIG. Toutefois, la question reste entière car les habitants du chemin des Crêts-de-Pregny n'ont toujours pas accès à la fibre optique. Malgré les efforts de la commune et les courriers du Conseil administratif pour signaler aux SIG qu'ils n'ont jamais fini les travaux de fibre optique dans ce chemin, les habitants n'ont pas accès à la Télévision Suisse. Il demande si le chantier abandonné par les SIG ne pourrait pas être repris par Swisscom pour donner l'accès aux habitants à la fibre optique.

M. HULLIGER aimerait savoir pour quelle raison les courriers envoyés aux Conseillers municipaux en Mairie sont continuellement ouverts.

Mme PERROTIN-DURET demande si le Conseil administratif peut donner des informations sur les sources de bruit nocturne, comme les vrombissements sourds qui réveillent les gens autour de 2h du matin, cela à plusieurs reprises durant l'année 2014. De même que dans la nuit du mardi au mercredi il y a deux semaines. S'agissait-il d'essais de vols de nuit comme par le passé ? Elle avait lu dans la presse que l'aéroport n'informerait plus directement les habitants de ces vols de nuit, étant entendu que les mairies seraient mises au courant et pourraient effectuer le relais de l'information sur demande.

M. BALMER MASCOTTO aimerait revenir sur une information reçue ce soir de la part du Conseil administratif s'agissant de la construction d'un hôtel sur le site de Palexpo. Il aimerait savoir à partir de quel moment de la procédure la commission de l'aménagement du territoire du Conseil municipal sera sollicitée pour discuter de cette question.

M. BRADLEY constate que selon le règlement, art. 34, il y a un droit de réplique aux réponses du Conseil administratif. Il aimerait savoir pourquoi ce droit n'est pas respecté dans ce Conseil puisque le mois dernier, il n'a pas eu le droit de répliquer sur une réponse qui lui a été faite.

Le Président signale que selon l'article 34 du même règlement, les questions s'adressent au Conseil administratif. Si M. BRADLEY souhaite avoir des explications sur le droit de réponse d'une séance précédente, qu'il n'hésite pas à venir le voir en dehors de la séance, il y répondra volontiers.

M. BRADLEY revient sur l'identité numérique de la commune. Il a bien compris qu'il est compliqué de faire actualiser les données du site Wikipédia. Par contre, il demande si les données pourraient être actualisées sur la page Facebook de la commune, les données concernant les habitants datant de 2012 et celles concernant le nombre d'emplois de 2008.

M. BRADLEY relève qu'à mi-novembre, il y avait des panneaux au chemin Pré-Carbeux qui interdisaient aux piétons de marcher sur ce chemin. Ensuite, ces panneaux ont disparu. Il aimerait savoir s'il est possible d'interdire aux piétons de marcher sur un chemin privé et comment cela fonctionne.

M. BRADLEY remercie M. FAVRE de faire des efforts pour que l'Etat entretienne la parcelle de la forêt du Jonc. Dans le cas où il n'entrerait pas en matière d'ici le printemps, serait-il possible aux services de la commune de simplement donner quelques coups de sécateurs pour entretenir ce chemin ?

M. ECKERT aimerait poser une question sur la commission du personnel qui a été constituée, ce qu'il trouve très bien. Une motion avait été déposée en septembre 2014 qui demandait que non seulement une commission ad hoc soit mise en place pour étudier la mise en place de cette commission, mais également de proposer des modifications nécessaires du Statut du personnel communal. A sa connaissance, cette commission ne s'est pas réunie et il ne sait pas si elle a encore lieu d'être, maintenant que la commission du personnel a été créée. Il demande donc pourquoi la commission ad hoc n'a pas été convoquée et si elle n'a plus lieu d'être, il faudrait proposer sa dissolution.

Mme BÖHLER confirme qu'elle doit proposer une date de réunion. La commission ad hoc a lieu d'être car le Conseil administratif avait annoncé que de toute façon, le Statut du personnel devait être adapté. Elle attend le retour de l'avocat-conseil de la commune et une date va être fixée courant janvier 2015 où ce dernier viendra faire le tour des adaptations à apporter à ce Statut.

Mme BÖHLER rappelle qu'elle avait également évoqué les adaptations des statuts des différentes Fondations communales, notamment par rapport à leur composition. En effet, certaines sont anciennes et ont très peu de membres du Conseil municipal. L'idée est d'adapter ces statuts et de revenir devant le Conseil municipal avec des propositions de base afin que l'ensemble des Fondations puissent travailler avec des Statuts adaptés.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Approbation du rapport de la commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 21 octobre 2014 : « Chemin François Lehmann : carbonatation des dalles de parking et entretien des voiries. Crédit d'étude pour la réfection des voiries ».

Le Président relève que le rapport avait été lu lors de la séance de novembre 2014. Il propose de ne pas le relire et de traiter la question de fond du rapport.

M. LEGERET indique que la commission s'est réunie à deux reprises sur une demande de crédit du Conseil administratif de CHF 74'000.-. La commission a préavisé défavorablement cette demande de crédit après deux séances, une étude et un avis de droit. Si ce crédit avait été accepté, il y aurait eu une délibération. Lors d'un refus, il est normal que l'ensemble du Conseil municipal puisse se prononcer sur celui-ci pour que cela ne reste pas qu'une décision de commission.

Le Président rappelle qu'il avait annoncé que le Conseil administratif avait retiré son projet de crédit.

M. ECKERT confirme que la commission a discuté un certain temps de ce projet et la question qui se posait était de savoir si la commune devait maîtriser d'une façon ou d'une autre ce chemin privé. Ce chemin étant privé et restant pour l'instant privé, l'avis de droit était relativement clair dans le sens que la commune ne devait pas investir dans ce projet. Les chemins que la commune devrait, ou non, maîtriser est une autre question qui pourra être traitée ultérieurement.

M. BALMER MASCOTTO trouve assez normal que le Conseil municipal soit solidaire ou non de la commission sur cette question importante. Il votera volontiers ce rapport pour soutenir la qualité des travaux de la commission.

Le Président met ce rapport au vote, qui est accepté à l'unanimité des membres présents.

11.2 Autres propositions

M. PORTIER revient sur la réponse de M. COMTE sur les dépôts sauvages anarchiques au chemin Bétems qui durent depuis des années. Un des propriétaires l'a contacté pour faire la proposition au Conseil administratif de combler les zones de jeux d'enfants qui n'ont plus de raison d'être. Il propose donc au Conseil administratif de prendre contact avec ce propriétaire afin de remettre de la végétation dans certaines zones. Il transmettra le nom du propriétaire au Conseil administratif après la séance.

M. PORTIER propose de développer encore les distributeurs de sacs pour les chiens et propose de mettre un distributeur et une poubelle au parc Carantec près de la statue « Les enfants de l'an 2000 ».

Mme PORTIER propose de mettre un banc à l'arrêt du bus « Le Nant », en face de chez Banchet, pour que cela fasse plus propre.

M. BALMER MASCOTTO informe que dans le cadre du bicentenaire du rattachement de la cité-état de Genève à la Confédération helvétique, organisé par GE.200.ch et soutenu par l'association des communes genevoises, le canton et la ville de Genève, une pièce de théâtre sera créée au Palais Eynard au printemps 2015. Il s'agira de rapporter une tranche de la vie de l'histoire politique et diplomatique au travers d'une histoire romancée, qui convoquera certains illustres ancêtres, tels que Charles Pictet-de-Rochemond, Jean-Gabriel Eynard, Horace-Benedict de Saussure, François Duvernois etc, ainsi que l'Abbé de Tadérent qui était un redoutable adversaire du tracé des frontières genevoises. Les différentes thématiques passionnantes en lien avec cette époque du tracé de la nouvelle frontière entre la France et la Suisse encore Confédération d'Etat à l'époque touche directement la commune du Grand-Saconnex.

La troupe de théâtre qui a monté ce projet se propose de partir en tournée vicinale à travers le canton. M. BALMER MASCOTTO propose au Conseil administratif de bien vouloir accueillir ce spectacle au Grand-Saconnex. Cette représentation théâtrale se joue avec peu d'acteurs et ne demande ainsi pas de lourdes infrastructures. Elle pourrait très bien être organisée dans l'une des salles communales. Il se permettra d'adresser au Conseil administratif le dossier de présentation de cette manifestation culturelle et souhaite qu'il en fasse un bon accueil.

Concernant les rencontres pour les élections, M. HULLIGER propose de convoquer les présidents et les chefs de groupes.

Mme BÖHLER répond qu'il n'y a pas de problème si les partis veulent venir à 4 ou 5 personnes.

Mme PERROTIN-DURET, vu le retard conséquent annoncé par le Conseil administratif sur le commencement des travaux de la route des Nations, propose que ce dernier recontacte l'Etat pour qu'il reconsidère l'installation d'un revêtement phono-absorbant prévu sur le bas de la route de Ferney. Cela permettrait ainsi de bénéficier des subventions de la Confédération prévues à cet effet, avec un délai en 2018.

Mme MAMIN-TISSOT rappelle qu'il y a quelques années, le Conseil municipal avait longuement débattu pour décider de l'installation d'un système de caméras de surveillance à différents endroits de la commune. Elle propose qu'avant la fin de la législature, un compte rendu sur l'efficacité de ce système soit présenté au Conseil municipal, dans le cadre d'une réflexion globale menée dans différents endroits du canton.

Mme MAMIN-TISSOT informe qu'elle a été sollicitée à plusieurs reprises par des jeunes qui souhaitent que soit examinée la possibilité que la ligne du bus 53 au départ du Blanché puisse avoir, en fin de semaine, un horaire prolongé jusqu'à 22h, qui fasse la jonction avec le Bouchet et Balexert. Ces jeunes pourraient ensuite bénéficier des noctambus au retour. Est-ce que le Conseil administratif pourrait mener cette réflexion ?

Mme BÖHLER demande si le Conseil municipal serait d'accord de payer car depuis l'initiative 146, il y a des restrictions de tous les côtés aux TPG. Il est plutôt question de restreindre plutôt que d'ajouter des prestations.

M. LEGERET informe qu'il était au bureau de vote il y a 10 jours avec M. BRADLEY, qui officiait en tant que Président. Il y a souvent des modifications de fonctionnement et cela pose un certain nombre de difficultés pour savoir combien il faut convoquer de personnes. Certaines fois, il faut dépouiller les bulletins, d'autres fois pas. Serait-il possible, maintenant que les Présidents et Vice-présidents 2015 ont été désignés, de les inviter à une séance avec les responsables du service des votations, pour mettre au point les procédures afin que tout le monde soit sur le même plan ?

Mme BÖHLER répond qu'elle organisera cette rencontre avec plaisir.

Concernant le nouveau magasin Denner à la route de Ferney, M. JIMAJA a constaté que les vitres ne sont pas masquées et que ce magasin vend principalement de l'alcool. Il y a des enfants qui passent devant et la publicité en matière d'alcool est impressionnante.

Il propose que le Conseil administratif demande à Denner de faire quelque chose dans le sens de la prévention de l'alcoolisme, qui sévit non seulement chez les jeunes mais également chez les personnes âgées.

Le Président pense que l'autre magasin Denner au chemin Sarasin doit aussi être pris en considération dans cette demande.

12. Communications et divers

Divers :

Mme GIROD informe qu'une entreprise a remplacé 14 arbres sur la longueur du chemin des Coudriers. Sur 57 arbres plantés, plusieurs n'ont pas survécu à l'été et ont donc été remplacés.

M. PORTIER constate qu'après tous les travaux faits dans la salle des Délices, la température n'est toujours pas adéquate. Il se réjouit de finir la séance après avoir eu chaud, puis ensuite très froid.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h30.

La Secrétaire

Le Président

Francine MAMIN-TISSOT

Antoine ORSINI